

Le 11 Juin deux mille quinze, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de HOMBLEUX légalement convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Christian AVY Maire de la Commune

**Etaient présents** : Mr Avy (Maire), Mrs Urbaniak Michel, Mr Hansart Michel (adjoints), Mme Kalota ghislaine, Mme Hannecart Pascale (adjointes), Mr Delattre Albert, Mme Delebecque Stéphanie, Mme Dumont Carole, Mr Frison Fabrice, Mme Lefebvre Nathalie, Mme Loridant Sylvie, Mr Meunier Bernard,

**Absents excusés** : Mme Costa-Delobel Sophie, Mr Niot Daniel, Mme Nobécourt Martine. (Pouvoir Mr Urbaniak),

**Secrétaire de séance** : Mme LEFEBVRE Nathalie

La feuille d'émargement est signée par les membres présents

15 Membres en exercice, 12 membres présents, 1pouvoirs

Le quorum étant atteint, monsieur le Maire déclare ouverte la séance du conseil

- Approbation du dernier compte rendu
- Rapport du Maire :
- Projet vidéo surveillance
- Clôture au 12 rue principale
- Fusion scolaire avec Voyennes
- Spectacle de la Lune Bleue
- Fêtes et cérémonies
- Sécurisation de la rue Sole Triquet
- Courrier de l'A.M.F
- Fête communale
- Questions diverses \*

■ Retour sur la classe des neiges

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil la possibilité d'ajouter à l'ordre du jour un débat sur l'adhésion de la commune à l'association « Mémoire de notre village » Et le lancement des dossiers pour les travaux de bordurage.

- Le conseil donne son accord pour ces deux ajouts.

Remarques sur le compte rendu du 24 Mars 2015

- Aucune remarque n'est apportée sur ce compte rendu, il est donc adopté à l'unanimité des membres présents.
- Monsieur le Maire relate aux membres du conseil son Rapport depuis la dernière séance ;
- **Rapport du Maire** :
- Rencontre avec le Maire de Voyennes au sujet du regroupement de nos classes, je l'ai reçu avec Mr Urbaniak et nous avons voulu avoir les chiffres liés à ce dossier. Nombre d'élèves, cout versé au sisco, personnel concerné. On en parle plus après.
- Comme vous avez du le voir des travaux de réparation de voirie ont été lancé, ces travaux sont financés dans le cadre d'entretien de voirie en fonctionnement mais au vu de certains travaux nous pouvons les passer en investissement car nous avons profité du besoin de remise en état l'entrée de la ruelle du jeu d'arc en mettant en place les accès handicapés de chaque coté. D'autres travaux sur Canisy lié à l'assainissement seront pris en charge par le budget assainissement si vous n'y voyez pas d'inconvénient bien sur.
- Quelques dossiers ont été déposés au titre de l'aide à l'assainissement par l'agence de l'eau. Trop peu pour le moment, nous lançons l'appel de la taxe de raccordement aux riverains de la 4 ème tranche.
- Nous avons mis en place dans la salle des sports une limitation des temps d'éclairage en remplaçant tous les 10 interrupteurs par des boutons poussoir minuterie et des relais temporisables à la demande (réglé à 1 h en ce moment) (15 min dans les toilettes), l'éclairage extérieur a été remplacé par des projecteurs à LED et couplé à l'éclairage public. Cout 1795.20 €. Ceci pour éviter que les lumières restent allumés toute la nuit comme c'est le cas très souvent malgré nos nombreux rappels.
- Nous travaillons aussi sur la régulation du chauffage de cette salle et limiter les temps de chauffe, par la mise en Hors gel suivant la présence et à partir de 22 h jusqu'à 9 h souvent les convecteurs douches et toilettes étaient mis à fond et restaient allumés d'où surchauffe constatée et consommations exagérées.
- Nous avons été contacté par une centrale d'achat pour les communes, ce type de centrale fait que nous ne sommes plus obligé de faire nous même des appel d'offre pour nos travaux car eux l'on déjà fait et passez par ce mode d'achat nous met dans la légalité. Nous avons donc reçu le démarcheur pour nous présenter leur mode de

fonctionnement. Suite à notre demande il nous a adressé un technicien voirie qui a relevé sur place nos besoins et chiffré ces travaux. Les montants vont à la baisse par rapport au cabinet Verdi mais sont toujours élevés. Je vous les présenterai après.

- Nous avons rencontré un gros problème sur l'alimentation électrique de la place pour les forains. Ce dossier est rémanent mais cette fois les gros disjoncteurs de chaque branchement étaient fondus au bornier. J'ai donc décidé l'intervention urgente d'un électricien qui a diagnostiqué également plusieurs défauts du aux mauvais raccordements fait par les forains. Dans l'urgence j'ai donné l'accord pour le remplacement des 2 disjoncteurs coût 770.86 € et nous avons décidé avec mon premier adjoint qui est électricien de métier, qu'il fallait isoler le bornier de raccordement forain du compteur principal, cout de cette intervention 850 € que je vais passer en investissement et prendre sur les dépenses imprévues. une demande d'alimentation supplémentaire en milieu de la place sera à voir pour la suite pour éviter la surcharge des branchements en un seul point. Pas urgent pour l'instant
- A cette occasion nous avons aussi rencontré un problème de voisinage avec la clôture de la place et monsieur Fagot. Après recherche il y aurait 80 cm de la place qui serait propriété de monsieur Fagot, tout du moins sur une partie de la clôture, alors avant de lancer une polémique je lui ai proposé de nous laisser passer la fête et qu'ensuite je verrais avec le géomètre qui déterminera l'emplacement exacte des bornes. A partir de là nous aviserons ce qu'il faudra faire.
- Nous avons reçu un courrier du conseil Départemental concernant la reprise d'aide au financement dans le cadre de la PACTe, il restait des financements non utilisés dans le plan précédent, le nouveaux conseil a décidé de relancer cette aide même si la commune a déjà utilisé tous ses droits c'est le cas pour Hombleux. Par contre l'attribution est très encadrée, je vous lis ce qui est dit. Si les travaux de voirie sont éligibles on pourrait passer la rue du Craon car le chiffrage à été fait. Qu'en dites-vous ? Le conseil est d'accord à l'unanimité pour lancer les travaux de bordurage.
- Pour continuer sur le conseil Départemental, j'ai du contacter monsieur Petit Jean pour les problèmes de voisinage causés par les arbres de la clôture ex Hanssart. Nous nous sommes rencontrés sur place, le responsable du service espace vert avec 4 gars de son équipe, ils ont été impressionnés du travail à faire. Il devrait commencer par la clôture coté Mr Dubois dans les prochaines semaines, Pour information il m'a été indiqué que les travaux pour l'accueil du service agence routière du conseil départemental mettraient en route mi 2016, les études, les appels d'offre pour remettre en état prendra du temps, mais c'est en bonne voie.
- Délibération 2015-03-22 Achat terrain
- Nous avons décidé et mis au budget l'achat de terrains, l'un à Bacquencourt, l'autre ruelle du jeu d'arc. Pour le second ce n'est pas encore réalisé par contre le premier l'est. Nous avons du formaliser cet achat par un document administratif comme quoi ce conseil a bien délibéré en ce sens pour la somme 10 000€ frais de notaire inclus. Le notaire nous a demandé de le valider avec ce document pour la somme de 8000 € frais de notaire en sus. J'ai donc rédigé ce document et transmis au contrôle de légalité
- Rapport du Maire sur la DSP d'assainissement 2014
- Le rapport est présenté sur l'écran et commenté, le délégataire a intégré le nouveau poste de relevage de Canisy mais pas encore le réseau nouvellement construit de la 4 ème tranche. Les volumes de rejets vont à la baisse par rapport à l'année précédente 25 708 m<sup>3</sup> N-1 = 25719 m<sup>3</sup>. Il est possible que les abonnés consomment moins d'eau ou il est permis de croire également que les recherches et traitement des eaux parasites portent leurs fruits. A ce sujet il est signalé que notre délégataire va entreprendre à partir de septembre les tests à la fumée pour contrôler les branchements pirates ou mal recordés. Il faut noter le cout de l'assainissement à la hausse qui passe de 5,10 €/m<sup>3</sup> à 5,22 €/m<sup>3</sup>. C'est la part délégataire qui à été augmentée, la commune n'a pas bougé. Notre installation est en très bon état, il faut signaler des travaux du coté du traitement H2S sera à réaliser, nous devons étudier s'il faut l'intégrer dans la DSP ou si le syndicat prendra ces travaux à sa charge. Une étude est en cours pour notre intégration au sein du syndicat du Pays Hamois.
- Trois demandes pour le mini bus ont été faites la semaine dernière, j'ai donc donné le feu vert pour conduire ces personnes à Nesle à partir de ce vendredi 12 Juin. Les personnes intéressées s'inscrivent en mairie.
- Voila quelques dossiers les plus importants qui ont été traités depuis la dernière réunion.

➤ **Les membres du conseil prennent note de ces informations**

■ **Ordre du jour**

■ **Projet vidéo surveillance**

- Plusieurs devis comme déjà dit de 4 à 18000 €, le cahier des charges demandait 3 caméras intérieures et 6 extérieures avec enregistreur. Ce montant est très important mais la sécurité des agents l'est plus au vu de ce

qui s'est passé il y a 15 jours à l'agence d'Esmerly. Une nouvelle proposition nous a été faite avec le même cahier des charges et avec en plus le transfert sur Smartphone ou P.C à distance à la demande. Le cout est très largement baissé mais avec une condition. Montant 2500 € mais la condition est la mise en place des câblages par nos employés, ceci a été vu avec l'adjoint en charge des employés et ce n'est pas impossible. Il est présenté les différentes propositions,

- Ets Gaillet 9 caméras pour 18 266 € ; Ets Perrin 11 caméras pour 9 606 € ; Ets Seine 9 caméras pour 9 693 € et Ets Azerty 12 caméras pour 2 600 €.
- Ma question : êtes-vous pour mettre en place la vidéo surveillance sur notre bâtiment Mairie Ecole Agence postale ?
- Le conseil n'est pas contre la mise en place d'une vidéo surveillance mais souhaiterait se diriger vers une location du matériel plutôt que l'achat et surtout avec un contrat de maintenance. Mme Lefebvre précise que son entreprise est gérée par ce système et va remettre au secrétariat les coordonnées de l'entreprise qui s'est chargée de son appareillage.
- Monsieur le Maire va reconsidérer cette nouvelle proposition dès qu'il sera en possession des données de location. Nous leur transmettrons notre cahier des charges pour un chiffrage qui sera présenté lors d'un prochain conseil.

#### ■ Clôture au '12 rue principale'

- Ce dossier est très prenant pour nous, mon premier adjoint et moi, beaucoup d'appels, beaucoup de mails, de plaintes de la voisine madame Lefevre Sophie, et maintenant c'est l'autre voisine Madame Franquelin Dominique qui n'est pas encore résidente mais propriétaire du 10 rue principale. Cette situation provient de la gêne occasionnée par les aboiements des chiens pendant toute la nuit ou une grande partie de la nuit. Au total c'est 4 plaintes qui ont été déposées en gendarmerie dont 2 pour menace de mort. Cela nous dépasse et c'est entre les mains de la gendarmerie
- En ce qui nous concerne c'était la mise en place d'une clôture en plaque ciment coté madame Lefevre qui avait été chiffrée à 5 000 € même si la moitié était prise en charge par le voisin cela ne nous paraissait pas une priorité. Au vu des photos nous avons toutefois voulu assurer la sécurité en mettant en place une clôture renforcée par la pose d'un treillis soudé cout 500 € de telle sorte que les chiens ne pouvaient plus investir la pelouse voisine. Cela ne suffisait pas car il y avait toujours la vue et le bruit. La voisine ne fait rien pour se cacher par la pose d'un « brise vue » comme nous lui avons suggéré.
- A ce jour nous arrêtons toutes modifications et nous avons contacté le bailleur qui se charge du problème avec le locataire. L'intérieur du couloir qui avait été remis en état a été dégradé par les chiens, le locataire prend en charge la remise en état. Alors à part si ce conseil décide de réaliser cette clôture, nous ne ferons rien de plus que ce qui a été fait à ce jour.
- Mme Dumont présente au conseil des photos d'un chien dans une position agressive au travers d'un grillage face à l'objectif.
- Monsieur le Maire signale, que suite à la plainte de madame Lefèvre, avoir rencontré ces bêtes au nombre de deux, de type Labrador coupés Dogue Allemand, ce qui leur donne une plus haute stature. Ces deux bêtes ne nous ont pas agressé mais plutôt câliné et même joueuses. De plus comme il a été dit à la plaignante lors de la présentation de ces photos, au travers d'un grillage une photo sans son, ne permet pas de déterminer ce qui se passe derrière l'objectif. En sommes il est facile de taquiner ces bêtes pour les rendre agressives.... Ceci dit la sécurité a été assurée par la mise en place d'une clôture en treillis soudé, ce qui ne permet plus aux chiens de se rendre sur la propriété voisine. Une procédure judiciaire est en route par le dépôt de plusieurs plaintes en gendarmerie qui suit ce dossier.
- Au final le conseil à l'unanimité, ne souhaite pas construire une clôture en plaque béton, considère que la sécurité a bien été assurée et laisse le soin à la gendarmerie de régler le problème des plaintes enregistrées

#### ■ Fusion scolaire avec Voyennes

- Monsieur le Maire revient sur ce dossier, contrairement à ce qui est écrit dernièrement dans la presse, aucune décision de fusion entre Hombleux et Voyennes n'a été décidée, ni même étudiée. La situation future est présentée à l'écran, c'est un point de vue évoqué dans le cadre d'une étude scolaire réalisé par la CCPN où à terme il ne resterait que trois pôles de scolarisation. Nesle, Licourt et Hombleux. En réunion d'adjoint on n'est pas pour ce genre de fusion qui nous causerait beaucoup trop de frais sans garantie de participation de la

commune de Voyennes. La position de Hombleux aujourd'hui en tant que démographie scolaire n'est déjà pas facile, il faut savoir qu'à six élèves prés on aurait eu à ouvrir une autre classe lors de la rentrée 2015.

- Cette situation a été évoqué avec la directrice de l'école et nous avons comme possibilité de créer une classe dans l'ancienne classe informatique à l'étage, cela ne serait que provisoire alors que si Voyennes venait c'est 36 élèves en plus, il faudrait créer deux classes, agrandir la cuisine qui est prévu pour 50 repas maxi, revoir le ramassage scolaire. Donc ce n'est pas à la légère que nous devons prendre cette décision. La commission scolaire devra travailler sur cette situation je rappelle les membres inscrits si d'autre veulent s'y impliquer.
- Le conseil prend acte, la commission scolaire va se réunir pour étudier les aboutissants de cette demande pour apporter au conseil ses recommandations, pour aborder la rentrée de septembre 2016. Monsieur Frison intègre cette commission à sa demande.

#### ■ **Spectacle de la Lune Bleue**

- La Com de Com subventionne une troupe de théâtre dans sa compétence culture, elle nous propose un spectacle gratuit, « L'Ombre, d'Evguéni Schwartz » réalisé par Le théâtre du lin et la Lune Bleue qui ont réuni une grande équipe pour représenter cette fable onirique : huit comédiens et 14 amateurs du territoire. Pour ce spectacle il est besoin d'un espace enherbé de 10 m sur 15 m minimum avec un branchement EDF de 63 A triphasé, 2 barnums et du personnel pour aider au montage et démontage des gradins.
- Le conseil par 9 voix pour et 3 abstention plus 1 pouvoir souhaite prendre cette prestation qui se déroulerait sur le terrain de football, monsieur le Maire préviendra la Lune bleue qui viendra voir si cela leur convient.
- Le conseil émet l'avis d'installer une buvette à l'entrée et de laisser l'association des Amis de l'Ecole de la gérer.
- Monsieur le Maire va prendre contact avec la présidente et lui proposer mais avant il demandera au président de la Com de Com si cette idée est autorisée.

#### ■ **Fêtes et cérémonies**

- Cet article 6232 Fêtes et cérémonies est très encadré, et c'est pour cette raison qu'il nous est demandé par la préfecture de figer par délibération ce qui sera mis et payé dans cet article. Monsieur le Maire précise que nous le faisons déjà mais il n'y avait pas de délibération, une liste des dépenses qui peuvent intégrer cet article du budget communal est défini par le modèle présenté par monsieur le Maire.
- Les membres du conseil à l'unanimité, valident cette liste de dépenses présentée comme éligibles à l'article 6232 de Fêtes et Cérémonies

#### ■ **Sécurisation de la rue Sole Triquet**

- Nous allons vers une suppression d'un abri bus au vu du nombre d'enfants qui utilisent ce service, l'arrêt concerné serait celui du lotissement de l'Espérance, étant le plus près de l'enceinte scolaire.
- Par contre il nous faudra sécuriser le parcours vers l'école sur la partie de la rue Sole triquet. Cela concerne l'éclairage et la création d'une allée piétonne coté lotissement. Nous devons lancer un chiffrage de ce dossier, même si on le fait par tranche.
- Les membres du conseil, à l'unanimité, reconnaissent cette nécessité pour la sécurité des usagers de cette rue et autorise monsieur le Maire à lancer les devis de réalisation pour l'éclairage et la création d'une allée piétonne.

#### ■ **Courrier de l'A.M.F**

- Monsieur le Maire rapporte aux membres du conseil avoir reçu un courrier venant de l'AMF qui nous demande d'appuyer Amiens comme capitale administrative de la nouvelle région.
- Les membres du conseil sont conscient qu'il serait nécessaire de maintenir une compétence administrative pour Amiens et charge monsieur le Maire de retourner l'accord du conseil de Hombleux pour cette demande

#### ■ **Contact avec le principal du collège de Nesle**

- Monsieur le Maire présente aux membres du conseil un courrier envoyé à la commune de Hombleux par le principal du collège Pasteur de Nesle qui demande l'historique du fait que les élèves de Hombleux vont à Ham plutôt qu'à Nesle. Le principal, avant d'envoyer sa requête auprès de l'académie, demande la position du conseil municipal sur la possibilité que les élèves soient dirigés vers le collège de Nesle. Monsieur le Maire rapporte que c'est une remarque qui avait déjà été évoqué dans les années 2001/ 2002 et que cela s'était

## Compte Rendu du CONSEIL MUNICIPAL DU 11 Juin 2015

terminé en pugilat entre les professeurs de Ham et la principale de Nesle. Le conseil général, à l'époque, avait même proposé un double car pour permettre aux élèves qui avaient déjà intégré le collège Victor Hugo de terminer leur scolarité à Ham.

- Dans le courrier il est fait référence au fait que demain la commune de Voyennes qui envoie déjà ses élèves à Nesle, va intégrer le groupe scolaire de Hombleux. Comme nous l'avons dit plus avant, cette proposition n'a pas encore été validée ni étudiée par nous, cela n'entre pas dans les critères.
- Les membres du conseil, à l'unanimité, ne sont pas contre le fait que les élèves de Hombleux intègrent le collège Pasteur de Nesle plutôt que le collège Victor Hugo de Ham,
- Monsieur le Maire va faire parvenir à monsieur le Principal la réponse de ce conseil, par contre les dates citées dans le courrier de monsieur le principal de Nesle ne sont pas tout à fait correctes, hombleux a intégré le collège de Ham dès sa création, elles lui seront précisées dans le courrier.

### ■ Fête communale

- La Présidente du comité des fêtes invite tous les conseillers au pot d'honneur ce samedi à 12 h sur la place du village lors de la réception avec les forains
- Monsieur le Maire rappelle la distribution des brioches à faire ce samedi à nos anciens, cela concerne que le bourg centre, Canisy et Bacquencourt l'ayant fait lors de leur fête. Une liste par élu va être attribuée, Rendez-vous à 9 h précises à la salle des commissions pour le retrait de votre liste, des brioches et des bouteilles. y a-t-il des absents ce samedi ?
- Madame Delebecque travaille ce samedi et sera donc absente, monsieur Delattre signale qu'il doit être libéré à 12 h pour raison familiale.
- Monsieur le Maire dit que l'on s'en accommodera, les listes seront dispersées sur les autres listes.

### ■ Mémoire de notre village

- Monsieur le Maire présente la demande d'adhésion à l'association « Mémoire de notre village » cette adhésion précise le rôle des participants dans les pratiques de la photographie avec encadrement par un professionnel pour enseigner les procédures pour la réussite des meilleurs clichés et aussi le coût annuel de l'abonnement qui est de 1000 €. Le but étant de garder pour nos suivants, les moments de changement survenus dans nos campagnes par le biais de photographies évolutives réalisées par les acteurs de notre territoire.
- Au vue des débats et compte tenu de la conjoncture actuelle, les membres du conseil ne souhaitent pas adhérer à cette structure pour l'immédiat, et propose l'achat d'un appareil performant pour laisser ces traces de changement sur le support du site internet de la commune par la commission information qui fonctionne très bien.

### ■ Travaux de voirie

- Monsieur le Maire, dans son rapport a signalé le fait du lancement d'un reliquat de la PACTe en 2015 du conseil Départemental et explique qu'il est possible d'adhérer aux fonds de concours mis en place par la CCPN, ce qui pourrait nous adjoindre 40 % de subventions qui ne seraient pas négligeable en ce moment. Les dossiers éligibles sont le bordurage, le réseau d'éclairage public et tout ce qui concerne l'investissement.
- Les membres du conseil préconisent de mettre les dossiers de bordurage de la Rue du Craon, de la Rue Dammartin et de la rue Briam qui sont en cours, au programmes prévisionnel des fonds de concours de la CCPN et de monter un dossier auprès du conseil Départemental dans le cadre de la PACTe 2015, chargent monsieur le maire d'établir ces dossiers auprès des différents organismes.

### ■ Questions diverses \*

Lors de la réunion d'adjoints une remarque a été évoqué concernant l'état des arbres sur la place publique, ceux-ci présentent un risque pour ceux du fond et plusieurs sont malades pour ceux du coté. Mais avant de les couper ou de la tailler il faut faire un planning d'aménagement de cet espace, la clôture sera sûrement aussi à refaire au vu de la remarque de monsieur Fagot. C'est pourquoi je propose de nommer une commission aménagement qui travaillera sur ce sujet et fera ses propositions chiffrées. La commission voirie environnement pourrait travailler sur ce dossier.

- Madame Hannecart préfère qu'il y ait une commission qui ne travaillera que sur ce dossier uniquement à laquelle on associerait des riverains de la place.

- Monsieur le Maire est d'accord et se place dans cette commission avec Mmes Kalota, Hannecart, Mrs Meunier, Urbaniak, Delattre. Il sera toujours possible à un autre membre d'intégrer cette commission.

■ **Tour de table :**

- Monsieur Frison demande ce qu'il en est des arbustes qui se trouvent sur la place de Canisy
  - Monsieur Urbaniak, en charge des employés, précise que leur taille est prévue en octobre à la descente de la sève, certains seront complètement retirés.
- Monsieur Meunier signale que le coffret du compteur situé à l'entrée du terrain de football est détérioré et ne ferme plus.
  - Monsieur Urbaniak signale que le dernier joueur coupe l'éclairage du terrain par ce compteur à la sortie plutôt que dans le local prévu pour cela.
  - Monsieur le Maire propose de traiter ce dossier d'extinction par la pose d'un minuteur ou d'un système d'éclairage de la sortie différent de l'éclairage du terrain.
- Madame Kalota signale un problème d'organisation dans le placement des forains de la fête ;
  - Monsieur le Maire en est conscient car il a dû intervenir lundi matin pour un conflit avec le manège enfantin qui s'est placé trop en avant, ce qui a perturbé tous les autres placements, de plus un nouveau gros manège est planifié et va encore plus rétrécir l'espace.
  - Madame Kalota précise que le fait de mettre les camions le long de l'entrée ferme la vue sur la fête.
- Madame Delebecque demande l'autorisation de revêtir son entrée charretière avec du macadam lors de la remise en état de sa cour qu'elle a planifié prochainement.
  - Monsieur le Maire rappelle que les trottoirs font partie du domaine public de la commune et dans ce cas donnera son accord après avoir contrôlé sur place l'état du bordurage.

■ Plus de question :

- La séance est levée à 22 h 50